

#4

OCTOBRE 2022

Territoires

www.saferidf.fr

JOURNAL
D'INFORMATION
DE LA
SAFER DE
L'ILE-DE-FRANCE



PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA SAFER DE L'ILE-DE-FRANCE (PPAS)

Le Programme Pluriannuel d'activités de la Safer de l'Île-de-France est un document prospectif et pédagogique prenant en compte les différentes politiques publiques qui se déploient sur le territoire francilien.

Pour élaborer ce document l'équipe de direction de la Safer de l'Île-de-France accompagnée de Roland BAUD, ancien directeur de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et de la Fédération Nationale des Safer, a rencontré, plus d'une cinquantaine de partenaires du territoire, élus, professionnels, filières, acteurs environnementaux, économiques...

Ensemble, ils ont pu évaluer l'action de la Safer de l'Île-de-France au cours des années précédentes et définir leurs attentes pour les années à venir.

Toutes ces rencontres ainsi que l'implication des collaborateurs de la Safer de l'Île-de-France ont permis de construire un document d'engagement, de présence et d'action de la Safer de l'Île-de-France sur l'ensemble de la région francilienne.

Le PPAS 2022-2028 illustre la volonté de la Safer de l'Île-de-France de contribuer à travers ses missions au renouvellement des générations en agriculture, au dynamisme et à l'équilibre des territoires, à la préservation et à la qualité des espaces franciliens.

Le PPAS 2022-2028 a été approuvé par Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la Région d'Île-de-France, préfet de Paris le 21 juillet 2022.

Pierre MARCILLE
Président Directeur Général



LA SAFER A VOS CÔTÉS POUR TOUS VOS PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



COLLECTIVITES AGIR SUR LE FONCIER FORESTIER

La forêt remplit des fonctions variées qu'elles soient économique (production de bois), écologique (préservation des ressources naturelles et de la biodiversité) et sociale (accueil d'activités sportives et de loisirs).

Avec une surface de près de 284 000 ha, la forêt francilienne est confrontée à un fort morcellement foncier, qui entrave la valorisation du bois, et peut favoriser le mitage.

Collectivités franciliennes, vous portez un projet de restructuration forestière sur votre territoire ? La Safer de l'Île-de-France peut vous accompagner : outre ses missions dans le domaine agricole, la Safer est également un acteur du foncier forestier et peut vous proposer :

- D'acquérir des biens boisés ou mixtes, soit par transaction amiable, soit par l'exercice de son droit de préemption (notamment sur les biens boisés de moins de 3 ha). La Safer réalise ensuite la vente de ces biens après publication d'appels à candidatures et y encourage la mise en place de pratiques sylvicoles ;
- De mettre à disposition les informations de vente en secteur forestier (zone N des documents d'urbanisme) par le biais de la plateforme Vigifoncier ;
- De réaliser des diagnostics fonciers, des analyses du marché foncier local et proposer des stratégies foncières adaptées, notamment dans le cadre des chartes forestières de territoire ;
- De réaliser des prospections et des négociations foncières pour le compte des collectivités ;
- De mettre en œuvre des procédures foncières telles que les biens vacants et sans maîtres.



L'ANIMATION DE TERRITOIRE LE LEADER SEINE AVAL (78)

L'Association pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval (ADADSA) porte un programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) sur 66 des 73 communes de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O).

Depuis 2007, la Safer de l'Île-de-France accompagne l'ADADSA dans l'animation de ce dispositif LEADER qui est co-financé par l'Union Européenne via le FEADER (Fonds Européen pour le Développement Rural) issu du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC).

Son objectif principal est de mettre en réseau et de soutenir les acteurs engagés dans le développement rural d'un territoire à travers une « démocratie locale ». Ces acteurs, qu'ils soient publics, privés ou civils, sont regroupés au sein d'un groupe d'action local (GAL) afin de mettre en œuvre des actions et des stratégies de développement équilibrées qui répondent au plus près aux enjeux territoriaux actuels et futurs.

Ce dispositif permet notamment de soutenir financièrement des projets pilotes via des subventions, à condition d'être en adéquation avec la stratégie du GAL et en associant le réseau local.

Depuis 2014, plus de 30 projets de développement rural ont été financés, dont :

- Des outils nécessaires à la transformation de lait en yaourt, iGrec ;
- La modernisation du moulin de Brasseuil, produisant de la farine issue de l'agriculture biologique ;
- La création d'une ferme pédagogique à Aubergenville ;
- La réhabilitation d'anciens boxes en gîte équestre aux Alluets-le-Roi.

Alors que prend fin le programme LEADER 2014-2020, la nouvelle programmation 2023-2027 représente une véritable opportunité pour continuer à développer et valoriser le milieu rural en Seine Aval. L'enjeu est de formaliser, en co-construction citoyenne, une stratégie de développement ambitieuse sur le territoire, en mobilisant ces fonds européens

Ainsi, des ateliers de concertation ont eu lieu au cours des mois de mai et juin, dans l'objectif de formaliser une candidature auprès de la Région Île-de-France, pour le renouvellement du programme LEADER.



© ADADSA

Nous remercions tous les participants pour leur mobilisation !



INSTALLER DE NOUVELLES EXPLOITATIONS AGRICOLES

En 2021, sur les communes de Chaumes-en-Brie et Tournan-en-Brie (Seine-et-Marne), la Safer a lancé plusieurs appels de candidatures destinés à vendre près de 90 ha et à louer 42 ha de terres et de prés. Certaines de ces parcelles étaient en friche depuis de nombreuses années et nécessitaient une remise en état importante.

Les parcelles avant les installations :



© Safer IDF



**Bastien Paix
installé comme
paysan
boulangier en
2021 à
Tournan-en-Brie
(77)**

A l'issue de ces appels à candidatures, les instances de la Safer ont retenu les projets de deux jeunes agriculteurs, tous deux en reconversion professionnelle :

- Une paysan boulanger à Tournan-en-Brie, sur 60 ha, avec un portage foncier par Terre de Liens.
- Une agricultrice installée comme éleveuse bovine sur 60 ha.

Aujourd'hui, les animaux sont arrivés sur les parcelles de Chaumes-en-Brie et les premiers pains produits à Tournan-en-Brie ont été vendus !



NOTAIRES

LA DÉMATÉRIALISATION DES NOTIFICATIONS DE VENTE DEVIENT OBLIGATOIRE À COMPTER DU 01/01/2023

La Loi n° 2021-1756 du 23 décembre 2021 a instauré l'obligation de dématérialisation de toutes les notifications de ventes adressées à la Safer à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les avantages de la dématérialisation :

Gain de temps, réduction des coûts et efficacité :

- Suppression des recommandés avec accusé de réception et de l'utilisation du papier
- Suppression des délais postaux
- Instruction accélérée des demandes de réponses rapide

Sécurisation juridique :

- Traçabilité des échanges
- Délais de réception indiqués immédiatement*
- Indication de l'expiration du délai de 2 mois par un flux automatique

*Le délai d'instruction des DIA commence à réception de la notification de vente par la Safer



Comment passer à la dématérialisation ?

Souscrire un abonnement auprès de REAL NOTE :
ADSN : 0 800 306 212 ou
serviceclient.groupeadsn@notaires.fr

En cas de difficulté, contactez votre fournisseur d'accès :

GENAPI : 04 67 15 44 44
FIDUCIAL : 0825 12 02 01
FICHORGA : 03 20 62 08 08

Documentation accessible aux notaires :
intra.notaires.fr



CRÉATION D'UN PÔLE MARAÎCHER A RIS-ORANGIS - TÉMOIGNAGE

DE CHRISTEL STACCHETTI, RESPONSABLE DU SERVICE AGRICULTURE ET ALIMENTATION, AU SEIN DE LA DIRECTION TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD



Pouvez-vous nous présenter le projet et les différentes phases du calendrier de mise en place ?

En 2015, la Safer de l'Ile-de-France a été missionnée afin d'identifier le site le plus pertinent pour la réalisation d'un projet agricole sur la commune de Ris-Orangis.

Le choix s'est porté sur le site de l'Aunette.

En 2018 Grand Paris Sud (GPS) a acquis le terrain auprès de Grand Paris Aménagement (GPA). Ce site, d'une surface de 13 ha, est situé à la frontière entre Evry et Ris-Orangis, et constitue une continuité dans le cadre de la coulée verte vers la Seine.

En 2018, GPS a missionné la Safer de l'Ile-de-France pour la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt permettant d'identifier des porteurs de projets. Ceux qui se sont présentés n'étaient finalement pas prêts à s'installer, surtout de façon mutualisée au vu de la superficie à louer. L'appel à manifestation d'intérêt a donc été infructueux. La qualité agronomique moyenne du terrain, confirmée par une visite du Groupement des Agriculteurs Bio Ile-de-France (GAB IdF), a également conduit à réaliser en 2018-2019, des travaux de reconstitution d'un sol cultivable homogène, par l'apport de terres inertes, puis de compost. Un semis d'engrais verts a ensuite été réalisé. Le site a été laissé au repos durant un an et demi. En parallèle un hangar agricole de 400 m² a été construit par Grand Paris Sud, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) assurée par le GAB IdF.



© Christel Stacchetti

Durant cette période, un 2e appel à manifestation d'intérêt a également été réalisé : celui-ci a permis de recevoir 6 à 7 candidatures, dont des binômes. Puis, un appel de candidatures a permis aux candidats de mûrir et de formaliser leur projet voire d'envisager une mutualisation. Les candidatures ont été examinées par la Safer de l'Ile-de-France, Grand Paris Sud, la commune de Ris-Orangis, Terres de Liens et le GAB Ile-de-France. Le Comité Technique Départemental de l'Essonne a rendu son avis en octobre 2020 et a proposé de retenir les candidatures portées par Pierre BARON et Pascal COSSOUX, copreneurs, qui ont bénéficié d'une autorisation d'exploiter.



© Christel Stacchetti

Enfin, la Safer de l'Ile-de-France a aidé à la rédaction d'un bail rural environnemental pour les copreneurs, prévoyant la mise à disposition des terres et du bâti. Pierre BARON et Pascal COSSOUX se sont engagés à produire en agriculture biologique. Le bail a été signé en avril 2021.

Quels ont été les investissements réalisés dans le cadre du projet ?

Grand Paris Sud a réalisé plusieurs investissements :

- La réalisation d'études préalables, d'accompagnement à la mise en place des deux Appels à Manifestation d'Intérêt puis la rédaction du bail rural environnemental ;
- La réalisation d'études hydrauliques puis l'aménagement du forage agricole ;
- Le contrôle des apports de terres inertes, puis l'évaluation des qualités agro-pédologiques et physico-chimiques des sols, avant et après reconstitution ;
- La construction du hangar, et des aménagements tels que la desserte interne, les accès, le carrefour à feux, les clôtures... et toutes les études afférentes.

Les porteurs de projets ont assez rapidement mis en œuvre l'installation de tunnels de cultures, ainsi qu'un chantier participatif de plantation de haies sur plus de 1 000 mètres.

Aujourd'hui, le projet est installé : qui sont les porteurs de projets ? Quelles sont les productions réalisées ? Comment sont commercialisés leurs produits ?

Pierre BARON et Pascal COSSOUX se sont installés sur deux exploitations agricoles, distinctes juridiquement, mais ils mutualisent entre autres le hangar, les outils et une partie des terres.

Les agriculteurs ont pour projet de réaliser du maraîchage, de l'arboriculture, des petits fruits et à terme, un atelier de poules pondeuses. Une part des produits pourra également être transformée à la ferme. Aujourd'hui, les produits sont commercialisés via l'association Attribut, sous la forme de paniers réservables à l'avance.

Les deux agriculteurs souhaitent prochainement monter une AMAP, et dans un second temps pouvoir commercialiser directement leurs produits à la ferme. Ils ont commencé leur production dès leur installation, avec la mise en place de tunnels de cultures, et celle-ci se développe progressivement depuis.



© Christel Stacchetti

Quels sont les apports de l'intervention de la Safer et qu'avez-vous apprécié dans cet accompagnement ?

Nous avons apprécié l'accompagnement : en effet, il a été très appréciable de travailler avec les collaborateurs de la Safer de l'Île-de-France, qui sont compétents, agréables et réactifs. Cela permet de se sentir plus confiant, et d'être guidé à chaque étape du projet. Pour ma part, je serais prête à repartir avec le même mode de fonctionnement. Véritablement, les collaborateurs de la Safer de l'Île-de-France ont une position neutre, on se sent bien conseillé et ils sont très disponibles. Cela nous permet de décider de manière éclairée.



© Christel Stacchetti

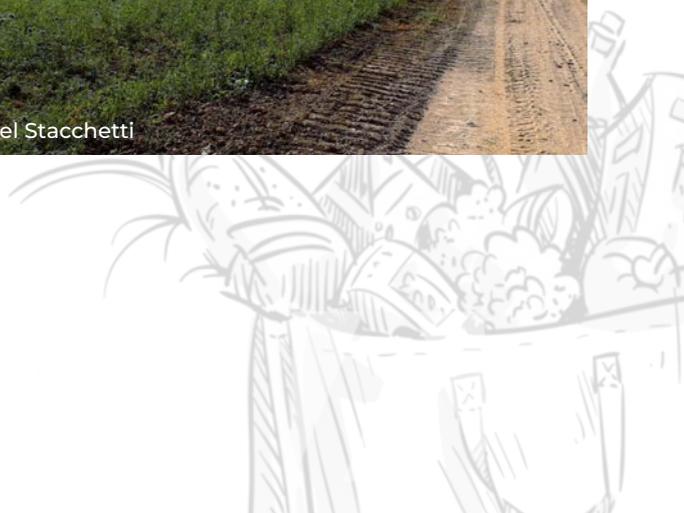
Auriez-vous des conseils à donner à d'autres collectivités qui souhaiteraient monter le même type de projet ?

Une réflexion approfondie est à mener sur la mise à disposition d'un terrain « clé en main » avec la construction d'un hangar par la collectivité, ou la mise à disposition d'un terrain nu où le porteur de projet le construit lui-même. En effet, il faut avoir en tête que la construction est longue et coûteuse pour la collectivité, qui doit inscrire sa démarche dans le cadre des marchés publics. Mais cela a l'avantage de mettre à disposition un outil de travail complet (liant terres et bâtiments). Il peut en revanche être intéressant de co-construire ensemble le projet avec le candidat, et d'adapter ainsi parfaitement le(s) bâtiment(s) à ses besoins. La question de la cession du bâtiment en cas de départ est alors à anticiper, et ce n'est pas simple non plus !

Les espaces agricoles représentent 5 000 ha, et ¼ du territoire de Grand Paris Sud. Pour nous, il est aussi important de s'adresser à tous les agriculteurs et à toutes les filières du territoire, qui cultivent sur des espaces plus fonctionnels que des enclaves dans le tissu urbanisé, plus adaptées à l'agriculture urbaine. Il faudra s'interroger sur les modèles agricoles et la manière dont GPS pourra les accompagner.



© Christel Stacchetti





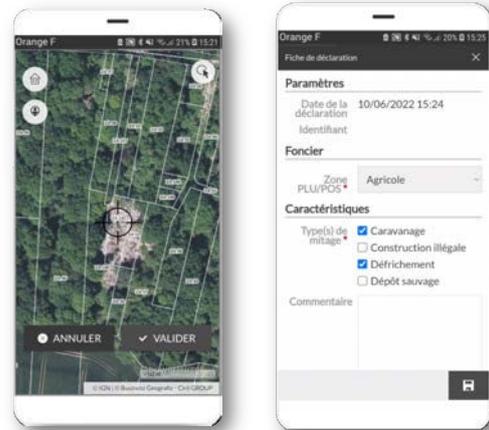
ACTUALITÉS DE LA SAFER DE L'ILE-FRANCE

Le 15 juin dernier s'est tenue un webinaire sur le thème « **Assister les collectivités dans la lutte contre le mitage** », animé par l'équipe de la Safer de l'Ile-France, qui a réuni plus de 115 participants. L'occasion de mettre en avant nos outils Safer de veille foncière : Vigifoncier et Vigimitage.

Merci à tous les participants !

Vigimitage enfin disponible sur mobile !

Depuis le 21 juin, l'application mobile Vigimitage est disponible sur les stores Android et Apple.

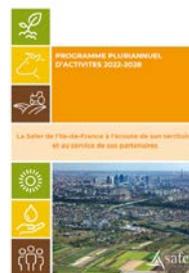


DERNIÈRES PARUTIONS

Retrouvez toutes nos plaquettes de communication sur notre site internet, rubrique « documents consultables » : www.saferidf.fr



à compter du 1^{er} janvier 2023, la **dématérialisation des notifications de vente devient obligatoire**. Optez dès maintenant pour la dématérialisation des notifications de vente.



Programme pluriannuel d'activités 2022-2028

La Safer de l'Ile-de-France à l'écoute de son territoire et au service de ses partenaires.



Guide de la sobriété foncière en Ile-de-France, réalisé en partenariat avec l'Institut Paris Région.

Aménager tout en protégeant les sols : comment développer hameaux, villages et bourgs tout en limitant l'artificialisation des sols ?

Safer de l'Ile-de-France

19 rue d'Anjou - 75008 PARIS

Standard : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50

safer@safer-idf.com

www.saferidf.fr

LinkedIn Safer de l'Ile-de-France

Twitter SAFER_IDF



Pour en savoir plus : n'hésitez pas à nous contacter ou à vous rendre sur notre site Internet